

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 19 février 2025**

**DEL20250219\_006**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 13 février précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S)

**Conseillers en exercice : 32**

**Présents à l'ouverture de séance : 19**

**ARBUSIGNY** : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME** : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

**LA MURAZ** : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

**MONNETIER-MORNEX** : Ludovic WISZNIEWSKI ;

**NANGY** : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

**PERS-JUSSY** : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

**REIGNIER-ÉSERY** : Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

**SCIENTRIER** : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

**Pouvoirs : 2**

**Absents excusés avec procuration** : André PUGIN a donné procuration à Isabelle SAGE ; Stéphanie LE MOAL a donné procuration à Lucas PUGIN

**Absents excusés** : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Anne-Marie LALLIARD, Billy MARQUET

**Absents** : Dominique BRAND, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX

**Secrétaire de séance** : Rodolphe ARNOULD

**DEL20250219\_006 - Approbation de la cession d'un Véhicule Terrestre à Moteur (VTM)**

**Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES**

**VU** le CGCT, et notamment son article L2241-1 ;

**VU** l'article R3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;

La Communauté de Communes Arve & Salève est propriétaire d'un camion de collecte immatriculé ES 457 ER, de marque "MERCEDES", mis en circulation le 24 novembre 2017.

Ce véhicule était utilisé pour la collecte des ordures ménagères depuis sa mise en circulation. Toutefois, véhicule vieillissant et demandant des réparations d'un montant conséquent, il a été décidé de le céder à l'occasion du rachat d'un nouveau véhicule, sous forme de reprise, dans le cadre du marché 2023\_05 « Fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers à l'aide d'une grue ».

Le marché a été attribué à l'entreprise FAUN Environnement.

Le montant de la reprise proposé par l'entreprise FAUN Environnement est de 4 000.00 € TTC.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article L2241-1 du CGCT, et par extension pour les Communautés de communes, la vente d'un véhicule appartenant à une Collectivité relève des prérogatives de son assemblée délibérante qui peut décider de l'opération et autoriser par délibération son Président à l'exécuter au titre de l'article L2122-21 de ce même Code ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de céder le véhicule, dans le cadre d'une reprise ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du VTM immatriculé ES 457 ER, de marque "Mercedes" dans le cadre du marché « Fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers à l'aide d'une grue »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à ladite cession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités et notamment celles nécessaires à sortir ledit bien de l'inventaire de la Collectivité.

Le Secrétaire de séance  
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire*  
*Transmis en Préfecture, le 27/02/2025*  
*Publié, le 27/02/202*